PORT AUTONOME
DE COTONOU

Section 0. Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Port Autonome de Cotonou

Objet : ***Accord-cadre pour le sondage bathymétrique du bassin et chenal d'accès au Port de Cotonou***

Référence de l'AAO : S_DT_75821

Avis n° : 004*../2024/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du* 05/02*/2024*

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics révisé n°2 du Port Autonome de Cotonou publié sur son tableau d'affichage et sur son site web le 29 décembre 2023.

2. Le Port Autonome de Cotonou a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à **l'accord cadre pour le sondage bathymétrique du bassin et du chenal d'accès au Port de Cotonou.** La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono-attributaire qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande successifs sur l'ensemble de sa période de couverture conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

BON A LANCER
DCMP-PAC

3. Le Port Autonome de Cotonou sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les services de sondage bathymétrique de son plan d'eau. Les opérations de sondages bathymétriques se dérouleront trois (03) fois dans l'année à raison d'un sondage tous les quatre (04) mois. Le marché est en un (01) lot unique et les variantes ne seront pas prises en compte.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous

les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics , **Bureau 111 situé au Rez de chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou de : 08h-12h30min et 14h-17h30min (GMT+1)** et /ou sur le site web : www.portdecotonou.bj.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises spécialisée dans le domaine de la détermination de la cartographie marine ou de l'étude des fonds marins justifié par le registre de commerce ou les statuts ci-requis ;
- Avoir exécuté en tant qu'entrepreneur principal ou sous-traitant au moins deux (02) marchés similaires au cours des cinq dernières années (2018-2022) et de l'année en cours d'un montant de **cinquante-deux millions cinq cent mille (52 500 000) FCFA** chacun, justifiés par les copies d'attestation de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception ou bordereaux de livraison dument signés par les personnes habiletés. L'une ou l'autre des preuves doit être appuyée du contrat (pages de garde, de signature et les pages portant les montants) ;
- Fournir le matériel nécessaire pour l'exécution des prestations,
- Fournir le personnel nécessaire pour l'exécution des prestations.

Exigences financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) au moins égal à **quatre-vingt-trois millions sept cent cinquante mille (93 750 000) FCFA** justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) et portant la mention DGI.
  La page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention DGI doivent être en original ou en copies légalisées.

Ou

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle à hauteur d'un montant de **douze millions cinq cent mille (12 500 000) FCFA.**

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Exigences techniques et expériences :

- Être une entreprise ou un groupement d'entreprises spécialisée dans le domaine de la détermination de la cartographie marine ou de l'étude des fonds marins justifié par le registre de commerce ou les statuts ci-requis ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnel couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant égal à cinquante-deux millions cinq cent mille (52 500 000) FCFA sur la durée d'exécution du marché ;
- Fournir le matériel nécessaire pour l'exécution des prestations,
- Fournir le personnel nécessaire pour l'exécution des prestations.

Exigences financières :

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle à hauteur d'un montant de douze millions cinq cent mille (12 500 000) FCFA

  Et

- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les états financiers de leurs années d'existence pour les entreprises de moins de trois (03) ans d'âge ;

7. Le délai de réalisation des activités de cet appel d'offre est de douze (12) mois

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du 05/02/2024. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics au **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou** de 08**h -12h30 min et 14h - 17h30 min (GMT+1)**. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web www.portcotonou.com (non applicable) ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

BON A LANCER
DCMP-PAC

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau 111 situé au Rez-de-Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du Port Autonome de Cotonou au plus tard le 29/02/2024 à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées,

seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après Salle de dépouillement de la **Direction des Marches Publics du PAC, le 29/02/2024 à partir de 10 heures 30 minutes (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **sept cent cinquante mille (750 000) F CFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

BON A LANCER
DCMP-PAC

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de de *quatre-vingt-dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Une visite de site groupée sera organisée par l'Autorité contractante à l'intention de tous les candidats le 16/02/2024 à 10h00. Le point de départ de cette visite est la Direction des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. Le port des Equipements de Protection Individuelle (chaussure de sécurité, gilet et casque) sont obligatoires pour l'accès à la plateforme portuaire

Fait à Cotonou le, 05/02/2024

Le Directeur des Marchés Publics

REPUBLIQUE DU BENIN • Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) • PORT AUTONOME DE COTONOU

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE